

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

10 février 2026

Date de la réunion :

12 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°08.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Administration Générale

**Fédération nationale des
Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
(FNCDG) – cotisation 2026**

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif principal de la FNCDG est d'assurer un relais au plan national, pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion, auprès des pouvoirs publics. A ce titre et pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP catégories A, B, et C – Elections professionnelles décembre 2022) X ***montant agent*** voté en assemblée générale FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents retenu issu des dernières élections professionnelles de 2022 est de 3 589. Il est précisé que ce nombre d'agents est figé pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026.

Pour l'année 2025, le « montant agent » voté par la Fédération (Assemblée Générale du 11 décembre 2025) a été augmenté : il passe de 1,50 €/agent à 1,75€/agent, le montant de 1,50€ n'avait pas évolué depuis 2022.

La cotisation, pour l'année 2026, s'élève donc désormais à **6 280,75 €** au lieu de 5 383,50€.

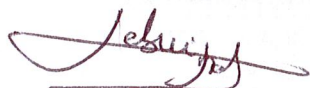
Les modalités possibles de versement sont les suivantes :
un seul versement **OU** deux versements : le 1^{er} avant le 30 avril 2026, le second avant le 30 septembre 2026.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2026, pour un montant de 6 280,75 €.
- **de décider** du règlement de cette cotisation en un seul versement,
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : 20 Mars 2026
Exécutoire le : 20 Mars 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

